

**Rapport de suivi des requêtes de citoyens  
du conseil d'arrondissement du 1er octobre et du 20 novembre 2013  
déposé au conseil d'arrondissement du 3 décembre 2013**

**1) Monsieur John Burcombe 13-326474 CA du 20 novembre**

Monsieur nous fait part de quelques points déjà abordés dans le passé concernant la sécurité routière dans l'arrondissement, lesquels n'ont pas été traités. Il mentionne qu'à chaque panneau d'arrêt on devrait retrouver une ligne blanche au sol, ce qui n'est pas le cas présentement. Il indique qu'il serait souhaitable d'avoir des lignes jaunes aux intersections où le stationnement est prohibé comme c'est le cas à l'arrondissement Côte-des-neiges/Notre-Dame-de-Grâce. Enfin, il demande pourquoi la problématique de l'eau dans le tunnel Ste-Marguerite n'est toujours pas réglée?

Monsieur le maire demande à Richard Côté, chef de division Travaux publics d'apporter les précisions nécessaires aux questions du citoyen. Ce dernier indique le marquage de la chaussée (lignes blanches) est sous la responsabilité de l'arrondissement de Rosemont et que nous devons voir avec eux la possibilité de réaliser le marquage mentionné. En ce qui concerne le marquage en jaune des intersections, l'arrondissement a la volonté de le faire mais cela augmentera les coûts.

En ce qui concerne le tunnel Ste-Marguerite, le maire indique qu'il s'agit d'une problématique qui date de plus de 18 mois, qu'il s'agit d'un enjeu avec le CN et la Direction de l'eau et que de nombreuses tentatives de communication ont été faites de la part de l'arrondissement mais en vain. Par ailleurs, l'arrondissement va tenter de réaliser certains travaux en demeurant sur le terrain appartenant à la Ville. Monsieur Richard Côté indique que l'appel d'offre sera lancé sous peu et qu'un tronçon de rue sera fermé.

- Le responsable de la circulation à la Direction des travaux publics nous assure que le marquage au sol pour les éléments tels que les lignes axiales, les lignes d'arrêt, les couloirs piétonniers est généralement fait sur les collectrices et les artères du réseau routier où il y a un plus grand achalandage par les divers usagers de la route. Pour le marquage en jaune des intersections, il y a une volonté d'effectuer ces travaux à l'arrondissement, mais il faut souligner que cela va augmenter les coûts.
- Pour les travaux de la rue Ste-Marguerite, le 21 novembre dernier, l'Arrondissement procédait à la sécurisation des lieux et particulièrement une section de la rue Aquin. Les différents services de la ville impliqués dans le dossier procéderont à des travaux pour rectifier la situation de façon permanente dans les prochains mois. Durant ces travaux, des entraves supplémentaires à la circulation ou au stationnement seront nécessaires. Par la suite, la réfection de la chaussée de la rue Aquin sera effectuée dès que les conditions climatiques le permettront.

**2) Jean-Claude Rotzetter 13-275647 CA du 1er octobre**

Monsieur indique que depuis la fermeture de la rue Knox il y a beaucoup trop de circulation sur la rue de Coleraine. Il indique avoir déposé une pétition en 2007 et en dépose une copie au conseil. Il demande si un suivi avait été fait et si l'arrondissement a prévu quelque chose à cet effet puisque des mesures devaient être prises.

Le Maire fait part des investissements alloués aux mesures d'apaisement dans ce secteur. La conseillère Fournier indique que des travaux sont prévus prochainement notamment sur la rue Butler. La conseillère Thiébaud fait part d'une étude de circulation dans ce secteur.

Le Maire indique que la Direction des travaux publics va regarder quelles étaient les démarches qui avaient été faites dans le passé et qu'un suivi sera fait auprès du citoyen.

- Le responsable de la circulation à la Direction des travaux publics indique qu'une nouvelle analyse par comptage de plaques a été faite en octobre 2013 et on constate que la vitesse de circulation a diminué par rapport aux résultats antérieurs, dû à la mise en application de la nouvelle limite de vitesse de 40km/h sur les rues résidentielles. De ce fait, la vitesse moyenne est de 35 km/h. Notons que seulement 5,5% des automobilistes ont excédé 50km/h. Le débit journalier moyen est de 760 véh/jr ce qui est fort acceptable pour une rue résidentielle.

**3) Monsieur Guillaume Lévesque 13-275650 CA du 1er octobre**

Monsieur demande également un suivi quant à la pétition déposée en 2007 relativement à la circulation et l'achalandage sur la rue Coleraine. Il demande de quelle façon on peut s'assurer d'un suivi des demandes faites par les citoyens. Il rappelle que la pétition demande un ou des dos d'âne.

Le Maire explique que lorsque les citoyens posent des questions, ils sont assurés d'un suivi. Le directeur des Travaux publics, monsieur Sébastien Lévesque, indique que chacune des requêtes a un numéro et que nous pouvons ainsi faire un suivi et les retracer facilement.

La direction des Travaux publics fera le suivi de cette requête.

- Le responsable de la circulation à la Direction des travaux publics indique qu'une nouvelle analyse par comptage de plaques a été faite en octobre 2013 et on constate que la vitesse de circulation a diminué par rapport aux résultats antérieurs, dû à la mise en application de la nouvelle limite de vitesse de 40km/h sur les rues résidentielles. De ce fait, la vitesse moyenne est de 35 km/h. Notons que seulement 5,5% des automobilistes ont excédé 50km/h. Le débit journalier moyen est de 760 véh/jr ce qui est fort acceptable pour une rue résidentielle.

**4) Monsieur Stéphane Labelle 13-275652 CA du 1er octobre**

Monsieur mentionne que du marquage de chaussée a eu lieu sur la rue Angers afin d'installer des chevrons et qu'il aimerait qu'on y aménage une piste cyclable compte tenu que la rue est très large.

Le Maire indique que l'installation des chevrons est faite par l'arrondissement par ailleurs les pistes cyclables relèvent de l'agglomération et que le secteur Emard/St-Paul n'a pas été retenu dans leur plan de transport actif.

La direction des Travaux publics fera le suivi.

- La division de la circulation de la Direction des travaux publics a communiqué avec le requérant pour lui fournir des explications au sujet du marquage de la rue Angers entre Le Caron et Galt et on a également expliqué que le mail virtuel et l'élargissement de la saillie avaient été faites dans le cadre d'une stratégie d'apaisement de la circulation qui avait pour but de ralentir la vitesse des véhicules sur cette section de rue. Les commentaires du requérant au sujet d'ajouter une piste cyclable à cet endroit ont été pris en considérations et ont été transmises à la Division du transport actif et collectifs, responsables des pistes cyclables. Finalement, la largeur du mail virtuel à été ajustée à cet endroit pour permettre des voies partagées afin d'être utilisées dans le futur si l'on permettait son utilisation dans le réseau cyclable.

**5) Monsieur Denis Paquette 13-275654 CA du 1er octobre**

- La personne a quitté

**6) Madame Alexandra Lacoste 13-275657 CA du 1er octobre**

Madame demande un suivi quant à l'augmentation des cases de stationnements sur Philippe Lalonde et demande où en sont les négociations avec le promoteur quant au stationnement sous le parc qui représentait une partie de solution au problème.

Le Maire fournit des explications quant aux négociations avec le promoteur (MONDEV) en mentionnant que celui-ci est prêt à opérer un tel stationnement mais n'est pas en accord avec l'achat du tréfond. Le maire indique qu'il n'est pas question que l'arrondissement utilise des fonds publics pour faire un tel achat mais que si quelqu'un veut acheter le terrain, il est disponible et il encourage les citoyens concernés à parler de cette opportunité avec le promoteur. Par ailleurs, le Maire indique qu'une des solutions envisagées serait celle des vignettes.

- Répondu sur place.

**7) Madame Pascale Fleury 13-275658 CA du 1er octobre**

Madame est coordonnatrice de l'organisme Ecoquartier et remercie le conseil pour le renouvellement de la convention. Elle mentionne que l'organisme est en pleine préparation de programmation et que les suggestions sont les bienvenues. Elle demande de quelle façon on pourrait exiger des promoteurs d'en faire davantage envers la communauté dans le cadre de leur projet mis à part les frais de parc.

Le Maire indique qu'au PTI 2014 des sommes sont réservées pour les ruelles vertes. Quant à l'implication des promoteurs, on travaille présentement avec la ville centre afin que les promoteurs en fassent plus qu'avec les frais de parc. On pense qu'en 2014 on sera en mesure d'en exiger davantage.

La conseillère Véronique Fournier indique qu'on demande diverses interventions de la part des promoteurs notamment les toits verts et les toits blancs, les plans d'aménagements paysagers et on inclut des conditions spécifiques à cet effet dans le cadre des projets particuliers.

- Répondu sur place.

**8) Madame Irène Lamarre 13-275660 CA du 1er octobre**

Concernant l'installation d'un terrain synthétique au parc de La Vérendrye, madame indique que ce geste est incompatible avec la politique environnementale et les orientations vertes du conseil. Elle fait part qu'il s'agit d'une mauvaise décision et que ce terrain constituera un îlot de chaleur.

Monsieur le maire indique que les citoyens ont été entendus et que les préoccupations soulevées ont été étudiées. Il rappelle qu'il y aura du verdissage autour du terrain comme cela est fait ailleurs.

➤ Répondu sur place.

**9) Monsieur Gérald Guimond 13-275661 CA du 1er octobre**

Monsieur indique que la décision du terrain synthétique est une décision politique plutôt qu'une réflexion des employés. Il mentionne que les départs d'employés de l'arrondissement du Sud-Ouest sont dus au fait que les recommandations des professionnels ne sont pas entendues dans les prises de décisions. Il demande pourquoi le rapport des professionnels de l'arrondissement n'a jamais été dévoilé.

Le maire indique qu'il ne s'agit pas d'une commande politique mais d'un travail d'équipe fait avec les services et c'est eux qui ont proposé ce terrain.

Le Directeur de l'arrondissement du Sud-Ouest, monsieur Érick Santana ajoute que le Sud-Ouest est une pépinière de hauts directeurs, que ceux qui sont partis récemment sont allés vers des postes de haut niveau. Il ajoute que le Sud-Ouest est reconnu pour former de bons gestionnaires.

➤ Répondu sur place.

**10) Madame Otilia Barra 13-275662 CA du 1er octobre**

Madame indique qu'elle est venue au conseil en 2012 afin de soulever une problématique de circulation sur la rue Workman entre Charlevoix et Atwater. Elle mentionne que la rue Workman est utilisée comme raccourci, ce qui présente un danger compte tenu qu'il y a de nombreux enfants sur cette rue. Madame demande si l'arrondissement ne pourrait pas installer des ralentisseurs ou des balises. Elle souligne aussi une problématique de manque de lumières extérieures près du Métro Lionel-Groulx. Elle demande si l'arrondissement peut faire quelque chose à cet effet. Enfin, elle fait part de problèmes avec le trajet de l'autobus no 71 qui semble emprunter des rues résidentielles au lieu du trajet prévu.

Le maire indique que l'on va regarder ce qui a été fait suite à l'intervention de madame en 2012. De plus, la direction des Travaux publics va valider la question des balises et des lumières ainsi que le trajet de l'autobus no 71.

➤ Le responsable de la circulation à la Direction des travaux publics indique qu'une analyse a été effectuée entre le 31 octobre et le 7 novembre dernier concernant la problématique de vitesse sur la rue Workman entre Charlevoix et Atwater. Des faibles débits (en direction Est) et très faible débit (en direction Ouest) ont été constatés, alors que des vitesses élevées ont été constatées dans la zone de 40 km/h. À cet effet, des balises seront installées au printemps prochain. En ce qui concerne le non respect du trajet du circuit autobus 71 par les chauffeurs, la STM a été avisée.

**11) Madame Sanchez** **13-275666** **CA du 1er octobre**

Madame fait part d'une problématique de malpropreté à cause des chiens sur la rue Duvernay et demande un suivi sur cette problématique.

La Direction des travaux publics effectuera des vérifications et fera un suivi auprès de la dame.

- Le responsable de la circulation à la Direction des travaux publics affirme que plusieurs inspections ont été effectuées et se sont avérées non concluantes. L'inspecteur chargé de ces inspections a communiqué avec la requérante.

**12) Madame Anne Samson** **13-275669** **CA du 1er octobre**

Concernant l'installation d'un terrain synthétique au parc de La Vérendrye, madame fait part des effets négatifs d'un tel terrain dont le réchauffement de la planète. Elle indique que planter des arbres est insuffisant. Il fait part que plusieurs études sont contre ce genre d'installation.

Le Maire mentionne que la plantation prévue est la même que ce qui est fait ailleurs. Que les pour et contre ont été évalués et qu'il s'agit d'une décision réfléchie.

- Répondu sur place.

**13) Anne Marie Sigouin** **13-275670** **CA du 1er octobre**

En lien avec l'installation du terrain synthétique au parc de La Vérendrye, elle indique que la somme dépensée pour décontaminer pourrait être utilisée à d'autres fins, dans un autre parc. Elle demande à nouveau pourquoi le Parc Ignace-Bourget n'est pas considéré.

Le Maire indique que les avantages du parc de La Vérendrye sont indéniables. Il mentionne que ce qui sera fait au Sud-Ouest est en accord avec d'autres projets dans d'autres arrondissements notamment au Plateau et à Rosemont. Il indique que le parc Ignace-Bourget a également une problématique de contamination.

La conseillère Thiébaud demande de reporter cette décision afin de prendre une décision éclairée.

- Répondu sur place

**14) Natacha Alexandroff** **13-275671** **CA du 1er octobre**

Madame représente le comité Enviro-Pointe et soulève une problématique de camionnage sur la rue Sébastopol. Elle demande l'aide de la ville et de la Police à cet effet. Elle félicite l'arrondissement pour la prise de position dans le secteur Bridge. Elle fait part de l'exagération quant à la taille des affiches du Nordelec. Elle mentionne que la population est invitée à compléter un sondage relativement au parcours d'autobus no 71 lequel est disponible sur le site d'Action Gardien et sera également disponible lors d'un marché communautaire

Le maire indique que des actions ont été prises dans le secteur Bridge/Wellington

Monsieur Luc Gagnon mentionne que des avis d'infraction ont été transmis et que nous en sommes même rendus à une injonction dans ce dossier.

- Répondu sur place

**15) Madame Lyne Baccanale****13-249168****CA du 3 septembre**

Madame signale une problématique de vitesse et de grande circulation de camions dans le secteur du chemin de la Côte St-Paul et de la rue Ste-Marie lesquels ne respectent pas les 30 km/h. Elle demande que des interventions soient faites. Elle dit craindre pour la sécurité des enfants du secteur. Elle demande l'installation d'un panneau d'Arrêt sur Côte St-Paul. Elle signale également la disparition d'un panneau de signalisation «Interdiction aux camions» sur la rue Ste-Marie et demande qu'un panneau soit réinstallé à cet endroit.

Le maire demande aux Travaux publics de voir à réinstaller le panneau manquant. Quant à l'arrêt demandé, il indique que ce secteur est présentement en analyse notamment en ce qui a trait à la circulation et au stationnement.

La Direction des travaux publics fera le suivi et communiquera avec la citoyenne.

- La section de la circulation de la Direction des travaux publics a tenté de rejoindre, sans succès, la requérante et un courriel lui a été envoyé.

**16) Monsieur François Vienneau****13-249171****CA du 3 septembre**

Monsieur remercie le conseil pour le zonage vert accordé à 3 jardins citoyens. Demande si le conseil a commencé à réfléchir sur le mode de gestion de ces parcs afin de s'assurer qu'ils demeurent des jardins citoyens. Il soulève une problématique de boue et de poussière dans Griffintown lorsqu'on y circule à vélo et mentionne la fermeture d'un bout de la piste cyclable ce qui force les cyclistes à emprunter la rue dans Pointe-Saint-Charles. Il demande quelles seront les initiatives LEED dans les nouveaux projets afin de minimiser les inconvénients des travaux de construction.

Le maire indique que pour les jardins, il s'agira plutôt d'initiatives citoyennes et que l'arrondissement souhaitait que ces aires vertes demeurent pour les citoyens et entretenus par eux. Des rencontres avec l'OPA sont prévues et ce sujet pourra être abordé.

Quant à la boue et la poussière dans Griffintown, le directeur des Travaux publics, monsieur Sébastien Lévesque mentionne que des interventions seront faites par les services concernés.

- Le responsable de la circulation à la Direction des travaux publics affirme qu'un avis a été distribué à tous les entrepreneurs du secteur et un suivi rigoureux est effectué par les inspecteurs pour assurer le nettoyage de la chaussée par les entrepreneurs. Il est à remarquer que durant la période hivernale, pour des raisons de sécurité, seul le passage du balai est autorisé car l'arrosage peut faire geler la surface de la chaussée.

**17) Monsieur Denis Bélanger****13-249172****CA du 3 septembre**

Monsieur dépose un document et des photos à l'appui de son intervention. Tout d'abord, il fait part du peu d'entretien fait dans le stationnement de l'école de la Petite Bourgogne et dans la bande de verdure près du stationnement. Il mentionne que les feuilles et détritiques qui se retrouvent au sol deviennent glissantes lorsqu'il pleut. Il demande l'intervention de l'arrondissement à ce niveau. Il déplore les graffitis qui sont faits sur le mur d'un immeuble appartenant à Hydro-Québec située sur St-Jacques entre les rues Richmond et Guy. Il demande si l'arrondissement peut faire quelque chose à ce niveau. Enfin, il fait part que des déchets (sacs) sont laissés et n'ont pas été ramassés depuis environ 8-10 semaines il se demande si cela est dû à l'horaire d'été.

Monsieur le maire indique qu'une entente est faite avec la commission scolaire pour l'entretien de ce terrain. Il indique qu'un suivi sera fait avec la commission scolaire afin que des interventions soient faites sur cet espace. En ce qui concerne les graffitis, le maire mentionne que des interventions ont été faites auprès d'Hydro-Québec et que ceux-ci démontrent peu d'intérêt face à cette problématique, cependant, l'arrondissement continuera à chercher des solutions et des vérifications seront faites. La conseillère Fournier mentionne qu'au parc Herb-Trawick, des interventions seront bientôt faites puisque l'arrondissement a lancé un appel d'offres dernièrement.

La Direction des travaux publics fera le suivi de cette intervention et communiquera avec le citoyen.

- Un responsable de la Direction des Travaux publics s'est déplacé sur les lieux et indique qu'il n'y avait rien à signaler tant au niveau du ramassage des déchets ou concernant la propreté de l'endroit. Soulignons que la Commission scolaire est responsable de la propreté des lieux.

**18)****Monsieur Louis Auger****13-249176****CA du 3 septembre**

Monsieur demande des précisions quant à la nouvelle réglementation concernant les foyers au bois. Indique qu'il a entendu à la radio que d'ici 2020, il y aurait interdiction d'utilisation de foyers au bois. Il mentionne avoir déjà investi une somme en vue de le rendre conforme suite aux dernières modifications de la loi, mais selon ce qu'il vient d'entendre, son foyer sera inutilisable en 2020.

La Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises fera un suivi de cette question et communiquera avec le citoyen.

- La Direction de l'Aménagement urbain et la direction de l'Environnement de l'arrondissement ont communiqué avec le requérant. Celui-ci a pu obtenir toutes les informations pertinentes et requises.

Madame déplore le grand achalandage des camions dans le sud de la Pointe-Saint-Charles. Elle rappelle que dans le passé de nombreuses interventions ont été faites, mais en vain, le problème est toujours existant. Elle demande que l'arrondissement fasse respecter l'entente intervenue avec le CN à cet effet en ce qui a trait à la rue Sébastopol où uniquement des petits camions devaient passer alors que les gros devaient emprunter Augustin-Cantin. Elle déplore la saleté et la poussière générées par la construction. Madame indique que suite à la consultation sur les parcs et espaces verts sur les futurs parcs des terrains du CN, elle dit qu'il est dommage qu'on ne puisse y faire de l'agriculture urbaine. Enfin, elle fait part qu'il est important de veiller à la protection du patrimoine et soulève le cas d'un immeuble sur la rue Fortune.

Sur l'interdiction des camions, le maire indique que les accords de développement et les ententes doivent être respectés et il indique que les services verront à ce qu'ils soient suivis. Quant au respect du patrimoine, le plan d'action a un an et il doit être respecté. Il indique que toute problématique à cet effet doit être signalée à l'arrondissement. De plus, la DAUSE a pour mandat de réviser certains aspects dans le règlement sur les PIIA à cet effet.

La conseillère Fournier fait part que des inspections préventives sont faites par les inspecteurs et cela a amené des changements positifs dans les pratiques. Il reste que l'arrondissement n'est pas à l'abri des travaux sans permis.

La conseillère Sophie Thiébaud demande quand le bilan mentionné par le maire serait disponible. Le maire indique que monsieur Luc Gagnon pourra fournir des informations à ce sujet.

Le directeur de l'Aménagement urbain et des services aux entreprises fera des validations quant à la problématique de la rue Fortune.

- Le secteur de la rue Fortune, comme les autres secteurs comportant des immeubles d'intérêt patrimonial (IIP), font actuellement l'objet d'un examen dans le cadre de la révision du Règlement sur les Plans d'implantation et d'intégration architectural (PIIA). Le cas échéant, le règlement modifié fera l'objet d'une consultation publique.

Monsieur s'interroge par rapport à des nouveaux aménagements au Parc Garneau sur le boulevard Monk et propose une traverse piétonnière en face du parc. Il fait part d'une problématique de sécurité pour les piétons à l'intersection Greene et St-Jacques.

La conseillère Roy mentionne qu'il y aura installation de 2 traverses sur le boulevard Monk en face du parc Garneau dès la semaine prochaine. Quant à l'intersection Greene/St-Jacques, des validations seront faites par la direction des Travaux publics et on communiquera avec monsieur.

- La Direction des Travaux public souligne que pour l'instant, les traverses aux deux extrémités du parc Garneau ne sont pas identifiées par une signalisation normalisée. Si nous voulons rendre ces traverses prioritaires aux piétons, nous devons en premier lieu faire les descentes de trottoir, enlever les espaces de stationnement tarifés et par la suite procéder à une signalisation avec marquage approprié. La situation est toujours à l'étude et on communiquera avec le citoyen une fois le tout complété.
- Le responsable de la circulation à la Direction des travaux publics mentionne que l'arrondissement ne réalisera pas la traverse à la limite sud du parc Garneau à cause de la présence d'un puisard/trottoir. Toutefois, il est possible d'aménager une traverse à la limite nord du parc. Les travaux sont reportés à l'année prochaine car une réfection des trottoirs est prévue sur le côté ouest de Monk. La descente de trottoir sera construite entre la fosse d'arbre et l'entrée charretière.